



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Versailles, le 30 décembre 2009

PREFECTURE DES YVELINES  
Service du Cabinet

Bureau de la communication  
interministérielle  
et des relations publiques

Contact presse :

[communication@yvelines.pref.gouv.fr](mailto:communication@yvelines.pref.gouv.fr)

## **NOTE AUX REDACTIONS**

### **Arrêt des travaux sur le domaine de Rambouillet**

A la demande de la mairie de Rambouillet, des travaux visant à accueillir un chapiteau pour l'organisation de salons ont été engagés par la société *Rambouillet Evénement* sur le domaine de Rambouillet.

Bien qu'au strict plan du droit l'implantation d'une structure provisoire sur un site Natura 2000 n'est pas soumise à autorisation, la Préfète des Yvelines, en accord avec la mairie de Rambouillet, a demandé leur arrêt immédiat et définitif compte tenu de la nature des travaux et de l'émotion qu'ils suscitent.

En conséquence, en liaison avec le commissaire à l'aménagement du domaine de Rambouillet, la société organisatrice doit procéder à l'arrêt des travaux et à la remise en état des lieux.

La Préfète des Yvelines tient à préciser qu'à aucun moment la Présidence de la République n'a été informée de la nature exacte des travaux engagés sur le domaine de Rambouillet.